

## Conditions de vente:

1 Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

2 Droit de location (acompte+frais de dossier) devront être réglés.

L'acompte sera déduit du montant de la facture.

3 **EN CAS DE RETARD** sur la date prévue d'arrivée, veuillez nous en aviser: en l'absence de message, l'emplacement devient vacant 24 heures après la date mentionnée.

## 4 **LOCATION D'UN EMPLACEMENT**

-l'emplacement sera disponible de 12 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 12 heures le jour du départ.

-le **SOLDE DU SEJOUR** sera réglé intégralement le jour de l'arrivée, après que le client ait vu l'emplacement loué.

-Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

-Les journées, installations et personnes supplémentaires, ainsi que les redevances pour les invités seront réglées avant le départ et déclarées le jour de l'arrivée.

## 5 **LA LOCATION d'un mobil home ou d'un chalet:**

- pour une location à la semaine, le locatif sera disponible le samedi à partir de 16 heures jusqu'au samedi avant 10 heures.

- Les week-ends, le locatif sera disponible le vendredi à partir de 14 heures jusqu'au dimanche 18 heures.

- Pour les séjours à la carte arrivée à partir de 14 h , le départ suivant planning et organisation avant 10h ou avant 18h.

-Le **SOLDE du séjour** devra être réglé 30 jours avant la date d'arrivée .Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée ou de départ anticipé.

-Les locatifs sont loués pour un nombre de personnes donné. Tout surnombre sera facturé suivant le tarif de même pour les véhicules.

-Le locatif sera rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée; à défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 61 euros pour le nettoyage.

Toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire.

-En **GARANTIE** des dispositions de l'article XX, **une caution de 300 euros** sera demandé au locataire à son arrivée et lui sera rendue à son départ, ou renvoyée au courrier éventuellement, sous déduction éventuelle des

frais de remise en état. Ou encore être conservée, éventuellement encaissée ans l'attente d'un chiffrage des dégâts.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

6 ANNULATION: elle doit toujours faire l'objet d'un message écrit.

-plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée l'indemnité de rupture de contrat est de 25 pour cent du séjour.

-un montant égale au total du séjour si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée.

Une ASSURANCE ANNULATION ( SART) peut être souscrite elle est facultative, le détail du contrat est à télécharger sur la page des locatifs du site.

Les FRAIS DE DOSSIER ne sont remboursés en aucun cas.

Le locataire est tenu :

-de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance.

-il doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

En cas de litige le Tribunal compétent sera saisi.

Une caution de 38 euros sera demandée par véhicule pour une carte d'accès au camping qui sera restituée au départ si la carte rendue en bon état.

L'accès aux véhicules est contrôlé par des barrières automatiques.

Toute l'équipe est vigilante en matière d'hygiène pour votre bien être ainsi que l'esthétisme du camping et de ses équipements.

Merci de garder vos mégots et de ramasser les accidents de vos compagnons. Les animaux doivent toujours être tenus en laisse et jamais laissés seuls. Caleçons de bain interdits à la piscine.

Bracelets camping obligatoires juillet et août.

Barbecue collectif ( à charbon de bois) à disposition sur les emplacements seul électrique et gaz sont autorisés. Système à gaz en location.